



KPMG SA
480 avenue du Prado
13008 Marseille

Association l'Appart - Un bail pour tous

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023
Association l'Appart - Un bail pour tous
Quai Poterne - Quartier de l'île - 13500 Martigues

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
480 avenue du Prado
13008 Marseille

Association l'Appart - Un bail pour tous

Quai Poterne - Quartier de l'île - 13500 Martigues

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de l'association l'Appart - Un bail pour tous,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association l'Appart - Un bail pour tous relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille, le 4 juin 2024

KPMG SA

Joëlle BOUCHARD

Commissaire aux comptes

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	2 280	2 280				
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
Installations techniques Matériel et outillage	61 684	56 049	5 635	7 044	1 409	20.00	
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>							
Immobilisations financières (1)							
Participations et Créances rattachées							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres	3 188		3 188	3 761	573	15.24	
Total I	67 152	58 329	8 823	10 805	1 982	18.34	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	13 667	3 000	10 667	21 588	10 921	50.59
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	99 627		99 627	150 289	50 663	33.71
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	161 073		161 073	193 140	32 067	16.60
Charges constatées d'avance (2)	1 288		1 288	1 221	67	5.50	
Total II	275 655	3 000	272 655	366 238	93 584	25.55	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	342 807	61 329	281 477	377 043	95 566	25.35	

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves pour projet de l'entité							
Autres		41 524		41 524			
Report à nouveau		138 178		136 635	1 543	1.13	
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)		33 438		1 543	34 981	NS
	Situation nette (sous total)		146 265		179 703	33 438	18.61
	Fonds propres consommables						
	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
	Total I		146 265		179 703	33 438	18.61
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés		60 806			60 806	
	Total II		60 806			60 806	
PROVISIONS	Provisions pour risques				17 913	17 913	100.00
	Provisions pour charges						
	Total III				17 913	17 913	100.00
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières diverses		8 076		8 259	184	2.22
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés		20 717		22 526	1 808	8.03
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales		42 915		56 564	13 649	24.13
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes		2 699		45 781	43 082	94.10
Instrument de trésorerie							
Produits constatés d'avance		0		46 297	46 297	100.00	
	Total IV		74 407		179 427	105 020	58.53
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		281 477		377 043	95 566	25.35

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations						
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service	76 833		74 098		2 735	3.69
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	399 863		325 345		74 518	22.90
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières	3 040		6 190		3 150	50.89
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	53 962		33 632		20 331	60.45
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits	1 425		2 287		862	37.70
Total I	535 122		441 551		93 571	21.19
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	135 243		121 694		13 549	11.13
Aides financières	5 000		6 426		1 426	22.19
Impôts, taxes et versements assimilés	4 577		4 386		191	4.35
Salaires et traitements	249 795		212 677		37 118	17.45
Charges sociales	99 701		81 426		18 275	22.44
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 409		5 000		3 591	71.82
Dotations aux provisions						
Reports en fonds dédiés	60 806				60 806	
Autres charges	12 030		3 456		8 573	248.05
Total II	568 561		435 066		133 495	30.68
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	33 438		6 485		39 923	615.62

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés				0	0	100.00
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total III				0	0	100.00
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total IV						
2. Résultat financier (III-IV)				0	0	100.00
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)		33 438		6 485	39 924	615.60
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion		1		0	0	750.00
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
Total V		1		0	0	750.00
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion				4 942	4 942	100.00
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Total VI				4 942	4 942	100.00
4. Résultat exceptionnel (V-VI)			1	4 942	4 942	100.01
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I+III+V)		535 123		441 551	93 571	21.19
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)		568 561		440 008	128 553	29.22
5. EXCEDENT OU DEFICIT		33 438		1 543	34 981	NS

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature						
Prestations en nature		12 907		12 907		
Bénévolat						
TOTAL		12 907		12 907		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens		12 907		12 907		
Prestations en nature						
Personnel bénévole						
TOTAL		12 907		12 907		

1 Objet social

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

- Concourir à la définition et à la mise en œuvre d'une politique locale concertée de l'habitat des jeunes de 18 à 25 ans
- Concourir à la définition et à la mise en œuvre d'une politique locale concertée de l'habitat pour les publics relevant du plan départemental des plus démunis.

Les organes statutairement compétents de notre entité ont fixé différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs constituent le « projet de notre entité » pour lequel des réserves sont constituées le cas échéant dans nos fonds propres.

2 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

- La nature des activités ou missions sociales réalisées durant l'exercice peut être résumée ainsi :
- Gestion d'un Comité Logement Autonome des Jeunes
- Gestion d'une Résidence Sociale
- Logements conventionnés avec des bailleurs sociaux dans le cadre du bail glissant
- Dispositif d'hébergement temporaire en partenariat avec les organismes habilités
- Toutes actions pour lesquelles l'association sollicitera les partenaires privés et publics, tout particulièrement le Fonds de Solidarité pour le Logement.
- Le périmètre des activités ou missions sociales listées ci-dessus peut être ainsi défini :
- Activités exercées sur le territoire de Martigues, Saint Mitre les Remparts et Port-de-Bouc.

3 Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

Ressources humaines :

9 ETP soit 11 personnes en 2023 et 8 au 31/12/2023 contre
8,9 ETP en 2022 pour 10 personnes au 31/12/2022.

Autres moyens :

La Formation :

Le nombre d'heures de formation en lien avec les activités de l'entité s'est élevé à 107 heures à comparer à 233 heures au titre de l'exercice précédent

4 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

4.1 Faits caractéristiques de l'exercice

« Néant »

4.2 Faits caractéristiques postérieures à la clôture

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler postérieurement à la clôture de l'exercice.

5 Principes et méthodes comptables

5.1 Principes généraux

Application du règlement ANC 2018-06

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

5.1.1 *Changement de méthode comptable*

Aucun changement de méthode comptable

5.1.2 *Changements d'estimation*

Notre entité n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

5.1.3 *Corrections d'erreurs*

Notre entité n'a constaté aucune correction d'erreur significative

5.1.4 *Changements de présentation*

« Néant »

5.2 Dérogations

Notre entité n'a pratiqué aucune dérogation aux règles comptables applicables.

5.3 Principales méthodes comptables

Notre entité utilise les méthodes comptables explicites applicables.

Les comptes présentés appliquent la méthode « optionnelle » suivante :

- Les subventions d'investissement en application des articles 312-1

6 Informations relatives aux postes du bilan

6.1 Actifs immobilisés

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;

Etat de l'actif immobilisé (brut) :

Immobilisations	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Logiciels informatiques	2 280			2 280
Immobilisations corporelles				
Mobilier de bureau	-		-	-
Installation et Aménagement	48 457		-	48 457
Matériel de bureau et Informatique	13 227	-	-	13 227
Immobilisations financières				
Prêts	-	-	-	-
Cautions	3 761	2 159	2 732	3 188
Totaux	67 725	2 159	2 732	67 152

Amortissement de l'actif immobilisé :

Amortissements	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Logiciels informatiques	2 280			2 280
Immobilisations corporelles				
Mobilier de bureau	-			-
Installation et Aménagement	48 457			48 457
Matériel de bureau et Informatique	6 183	1 409		7 592
Totaux	56 920	1 409	-	58 329

Modalités d'amortissement :

Tous les biens sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Leur durée d'amortissement est de 3 ans pour le renouvellement des aménagements courants et 5 pour le matériel de bureau et matériel informatique, et 10 ans pour l'aménagement du mobilier de la résidence sociale.

Coûts d'emprunt

Notre entité n'intègre aucun coût d'emprunt à l'actif

6.2 Actif circulant**6.2.1 Créances**

Créances clients, usagers et comptes rattachés : 10667 €

Créances reçues par legs ou donations : 0

Autres créances

- Subventions à recevoir : 93129 €
- Contributions financières à recevoir : 1048 €
- Aides financières à recevoir : 3072 €
- OPCO : 1528 €
- Fournisseurs débiteurs : 707 €
- Sociales pour 144€

Charges constatées d'avance : 1288 €

Maintenance et accès au logiciel de paye pour l'année à venir : 1288 € / 1221 € sur l'exercice précédent.

6.3 Tableau des dépréciations de l'Actif

Rubriques	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions : reprise de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Stocks				
Créances clients douteux	5 000	-	2 000	3 000
Immobilisations financières	-			
Total	5 000	-	2 000	3 000

Les événements qui conduisent à comptabiliser / reprendre la(les) dépréciation(s) sont les suivants :

Les dettes locatives des usagers dont les difficultés financières ne laissent pas envisager un recouvrement immédiat, mais néanmoins possible sont considérées comme litigieuses et génèrent une provision pour dépréciation.

Quand le recouvrement est définitivement impossible, la créance est considérée comme perdue, et fait l'objet d'une reprise.

6.4 Fonds propres

Une ressource destinée à renforcer les fonds propres à raison d'une stipulation du tiers financeur, du testateur ou du donateur le cas échéant, est comptabilisée en fonds propres avec ou sans droit de reprise.

Tableau de variation des Fonds propres :

Le tableau suivant défini par l'article 431-5 du règlement n°2018-06 se substitue à l'ensemble des informations demandées dans l'article 833-11 du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général.

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION ou CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise	-				-
Fonds propres avec droit de reprise					-
Ecart de réévaluation					-
Réserves	41 524				41 524
Report à nouveau	136 636	1 543			138 179
Exédent ou déficit de l'exercice	1 543	- 1 543	-	33 438	- 33 438
Situation Nette	179 703	-	-	33 438	146 265
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	-		-	-	-
Provisions réglementées					-
TOTAL	179 703	-	-	33 438	146 265

Subventions d'investissement :

Les subventions d'investissements sont des ressources à caractère durable, des ressources stables permettant de financer les investissements nécessaires aux activités de l'entité et d'alimenter sa trésorerie.

Notre entité a choisi de reprendre dans le résultat au rythme de l'amortissement de la quote-part des biens ainsi financés, la subvention d'investissement comptabilisée en fonds propres lors de son octroi, seul le montant net de la subvention étant présentée au bilan.

Au 01/01/2023 il n'y a plus de subvention d'investissement au bilan.

6.5 Fonds reportés et fonds dédiés

Fonds reportés et Fonds dédiés	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Fonds reportés liés aux legs ou donation	-			-
Dons dédiés	-	60 806	-	60 806
Totaux	-	60 806	-	60 806

Pour se mettre en conformité avec le nouveau plan comptable, la quote-part de subvention d'exploitation non utilisée est désormais comptabilisée en « fonds dédiés et non plus en PCA.

6.6 Provisions pour risques et charges

Provisions	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Provisions pour risques	-			-
Provisions pour charges	17 913		17 913	-
Totaux	17 913	-	17 913	-

Les provisions concernaient l'exploitation.

La provision pour charges de 17913 € a fait l'objet d'une reprise totale.

Les travaux suspendus en 2020 ont été achevés en 2023.

6.7 Dettes**Emprunts et autres dettes assimilées : 8076 €**

Concerne les dépôts de garantie de tous les dispositifs

Dettes des legs et donations :

Non concerné

6.8 Etat des échéances des créances et des dettes, mention de celles garanties par des suretés réelles, à la clôture de l'exercice

Créances	MONTANT BRUT	Liquidité de l'actif	
		Échéance à + d'un an	Échéance à - d'un an
<u>Créances de l'actif immobilisé :</u>			-
Autres immobilisations financières (cautions)	3 188		3 188
Prêts Autres	-		-
<u>Créances de l'actif circulant :</u>			-
Créances Clients et Comptes rattachés	10 667		10 667
Clients douteux ou litigieux	3 000		3 000
Subventions	93 129	54 594	38 535
Avce sur salaire	-		-
Medecine du travail	144		144
Autres Débiteurs	6 353		6 353
Charges constatées d'avance	1 288		1 288
TOTAL	117 769	54 594	63 175

Non compris les avances et acomptes versés sur commandes en cours

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à 1 an au plus	Échéances	
			à plus 1 an et 5 ans au plus	à plus 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (2)(3)		-		
Autres emprunts obligataires (2)(3)		-		
Emprunts (2) (3) et dettes auprès des établissements de crédit (3) dont :		-		
- à 1 an au maximum à l'origine		-		
- à plus de 1 an à l'origine		-		
Emprunts et dettes financières divers (2) (3)		-		
Dépôt et cautionnement reçu	8 076	8 076		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	20 717	20 717		
Dettes des legs ou donations Dettes fiscales et sociales		-		
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		-		
Autres dettes (3)	2 699	2 699		
PAS	370	462		
CPAM IJ à imputer	-	-		
Sécurité sociale et autres charges sociales	13 697	13 697		
Sécurité Sociale et charges sociales sur CP	8 585	8 585		
Personnel - Congés Payés	20 263	20 263		
Etat - Charges à payer	-	-		
Produits constatés d'avance	-	-		
TOTAL	74 407	74 499	-	-

(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice

Emprunts remboursés en cours d'exercice

(3) Dont 0.00 **garanties par des suretés réelles** (indication des postes concernés)

Non compris les avances et acomptes reçus sur commandes en cours : néant

6.9 Informations sur les produits à recevoir et sur les charges à payer

Produits à recevoir : néant

Charges à payer :

Elles sont :

- D'exploitation pour 11.5 K€
- Sociales et fiscales pour 30.5 K€

7 Informations relatives au Compte de résultat

Le compte de résultat est présenté selon les dispositions du plan comptable général sauf en ce qui concernent les opérations spécifiques qui suivent :

- Produits d'exploitation : cotisations (néant), produits de tiers financeurs, utilisations des fonds dédiés (néant) ;
- Charges : aides financières, reports en fonds dédiés.
- Contributions volontaires en nature (produits) et charges des contributions volontaires en nature

7.1 Produits du compte de résultat

7.1.1 Prestation de services :

Ce poste concerne les loyers et charges locatives facturés aux usagers de la résidence sociale et des logements ALT.

7.1.2 Produits de tiers financeurs :

Concours publics : Néant

Subventions :

Les dépenses engagées avant que notre entité ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutives. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Constituent des subventions les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire.

Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires. Ces contributions ne peuvent constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités ou organismes qui les accordent

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « Report en fonds dédiés » en contrepartie du passif « Fonds dédiés sur subvention d'exploitation ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « Provisions pour risques et charges »

Tableau des subventions et concours publics :

Nature du concours ou de la subvention	Etat	Ville de Martigues	Département 13	Région PACA	Metropole AMP
Concours publics	-	-	-	-	-
Subvention d'exploitation (Comptabilisé en Produit sur l'exercice)	25 016	15 000	245 347	30 000	84 500

Contributions financières :

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par ex, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité
- Exceptionnels si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

Sur l'exercice 2023, notre association a enregistré une contribution financière de 3040 € d'Action Logement pour le paiement de démarches faites en faveur de son public.

7.1.3 Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges :

Ce poste concerne :

- Reprise de Provisions sur risques et charges d'exploitation : 18 K€
- Reprise de Provisions sur Créances Clients : 2 K€
- Loyers et Charges locatives refacturés (Nets des APL) : 20 K€
- Aide à l'embauche d'un contrat d'apprentissage : 5.5 K€
- Aide « Energie » accordée au gestionnaire de résidences sociales : 3 K€
- Prise en charge des formations du personnel : 4K€
- Autres Transferts de Charges : 1.5 K€

7.2 Charges du compte de résultat**7.2.1 Aides financières :**

Les aides financières comprennent les aides financières octroyées et les quotes-parts de générosité reversées.

Une aide financière est

- Soit une somme d'argent accordée à une personne physique à titre d'aide ou de secours.
- Soit une contribution financière facultative octroyée par une entité à une autre entité destinée à la réalisation d'actions ou d'investissements.

Ces sommes ou contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Sur l'exercice 2023, le poste « Aides financières » pour 5K€ concerne les sommes versées à titre d'aide.

7.2.2 Dotations aux amortissements et aux dépréciations :

Ce poste concerne :

- Les Dotations aux provisions pour risques d'impayés : *néant*

7.2.3 **Autres charges :**

Ce poste concerne les pertes constatées sur des créances :

- Usagers créances irrécouvrables : 4 K€
- Subventions (versement inférieur au solde attendu) sur exercice antérieur : 8 K€

7.3 **Résultat Exceptionnel**

- Le poste « Produit exceptionnel sur opérations en capital » comprend la quote-part annuelle des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice dans la mesure où notre entité a choisi la comptabilisation des subventions d'investissement acquises dans les fonds propres et la reprise de celles-ci dans le compte de résultat au fur et à mesure de l'amortissement de la quote-part des biens ainsi financés : 0€ sur 2023
- Les charges exceptionnelles concernent les pertes sur soldes de subventions des exercices antérieurs non recouvrées ou remboursées aux financeurs pour 0€ en 2023.

7.4 **Contributions et charges des contributions, volontaires en nature (pied du compte de résultat)**

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- Des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services

Sur l'exercice 2023, notre association a bénéficié de contributions volontaires en nature qui ont été comptabilisées :

- Mise à disposition de locaux de la part de la Métropole Aix Marseille d'une superficie de 77.92m². La mise à disposition a été évaluée selon l'avenant reçu en 2023 à 12904€

Bénévolat :

Le bénévole est une personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial (Avis du Conseil économique et social du 24 février 1993) et selon l'objet et les règles de l'entité auprès de laquelle le bénévole s'engage.

Pour la mise en œuvre de nos actions, l'association L'APPART Un bail pour tous n'a pas recours à des bénévoles.

7.5 **Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions...) :**

En application de l'article 20 de la loi n° 2006-56 du 23 Mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, aucune rémunération et avantages en nature n'ont été versés aux trois plus hauts cadres dirigeants (Président, Trésorier et Secrétaire Général) bénévoles ou salariés.

7.6 **Engagements de retraites et avantages assimilés :**

Notre entité ne provisionne pas les indemnités de départ à la retraite, dont les principales caractéristiques et hypothèses retenues pour leur estimation à la date de clôture sont précisées ci-après.

Cet engagement est estimé

- Selon la recommandation ANC 2013-02 et calculé suivant la convention CCNT du 15 mars 1966.

Engagements Retraite	Au 31/12/2023			Au 31/12/2022
	Provisionné	Non Provisionné	Total	Non Provisionné
I.D.R	- €	27 520,91 €	27 520,91 €	31 333,00 €

Les principales hypothèses retenues :

- Départ à la retraite à l'initiative du salarié,
- Le coefficient d'évolution des salaires est de 0 % (la valeur du point est à 3.93.
- La fourchette de taux d'actualisation préconisée se situe entre 3.10% et 3.70% (la moyenne retenue est de 3.40% contre 3.8% en 2022)
- Concernant l'appréciation de la probabilité d'être présent dans l'entité à l'âge de départ en retraite, notre association utilise des statistiques propres : Le turnover est faible,
- L'âge de départ à la retraite présumé, à l'initiative du salarié, est de 65 ans,
- Le taux de charges sociales est de 42% (contre 40% en 2022)

7 Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

	Personnel salarié
Cadres	
Agents de Maitrise et Techniciens	3
Employés	5
Apprentis	1
Ouvriers	
Total	9